

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250407-DBU250407_3_1-DE



DELIBERATION DU BUREAU Séance du 7 avril 2025

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi sept avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle de réunion du bâtiment annexe 7, impasse Sylvain Combes à Tulle sous la Présidence de monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 31 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum: 12

Etaient présents : 12

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH

Etaient absents: 10

Mmes Emilie BOUCHETEIL, Betty DESSINE, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, MM. Pascal CAVITTE, Bruno FLEURY, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION

Objet : 3.1 Validation de la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme Intercommunal de Tulle

Le Bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L.133-3,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 22 décembre 2009 déléguant à l'OTI les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire de Tulle agglo,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégations de compétence du Conseil communautaire au Bureau et au président,

VU la délibération du Bureau communautaire en date du 21 mars 2022 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2026,

VU le budget principal 2025,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze opère une mission constante d'animation, de prospective et de développement de ses actions, pour répondre aux besoins du territoire et s'adapter aux dynamiques touristiques générales et que pour ce faire, l'association s'appuie sur une équipe permanente de 7 agents, renforcée en saison touristique par des emplois saisonniers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Valide le montant de la subvention 2025 à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal de Tulle, soit 320 000 €, ainsi que l'échéancier de paiement suivant :



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250407-DBU250407_3_1-DE

Avril 2025 : 90 000 €Juin 2025 : 160 000 €

■ Septembre 2025 : 70 000 €

2. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal 2025.

Fait et délibéré le 7 avril 2025

Le Président,
Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr